

CALENDRIER DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION
ORGANISEES A BRUXELLES PAR LA DIVISION "FORMATION DU PERSONNEL"
AUX MOIS DE JUIN/JUILLET 1989

JUIN Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. ** contact	
2-7-9-14-16 21-23-28-30	Secourisme industriel	2.4.2. (59582)	A.LA.B.C.D
2-9*	Cycle Juridique et Institutionnel. Formation modulaire. Cycle 1 - Module 0	2.1.3.A (53111)	A.LA.B.C.D
2-16-30*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 3 - Module 6.	2.1.2.C (53111)	A.LA.B.C.D
5-6*	Cours à l'entrée en service. Catégorie D	3.4.4.1 (61519)	D
5-6-7	Initiation générale à l'informatique	5.1.2. (58234)	A.LA.B.C.
5-6-7-8*	Cours à l'entrée en service. Module G - FR	3.1.1.1 (61519)	A.LA.B.C.D
6-15*	Cycle Juridique et Institutionnel. Formation modulaire. Cycle 2 - Module B	2.1.3. (59582)	A.LA.B.C.D
6-7-8	Finances for the non-financial	2.2.1. (54183)	A.LA.B.
7-8-9	Parler en public	1.3.1. (57848)	A.LA.B.
8-9*	Séminaire de communication multi-culturelle	1.1.3 (63387)	
9-10*	Management - Suivi	1.1.3. (54149)	SCIC
9-23*	Initiation à l'économie. Formation modulaire Cycle 2 - Module 6	2.1.2.B (53111)	A.LA.B.C.D
12-13*	Management. Séminaire TMI pour les nouveaux fonctionnaires.	1.1.3. (53121)	A.LA.B.C.D.
12-13-14	Initiation générale à l'informatique	5.1.2. (58234)	A.LA.B.C.
12 au 22 matins	Gestion financière interne Internal financial management course	2.2.3. (54183)	A.LA.B.
13-14*	Follow-up seminar for secretaries	1.4.2. (55852)	BS.C.
16-23-30/6 07/7	Cycle Juridique et Institutionnel. Formation modulaire. Cycle 1 - Module E.	2.1.3.A (53111)	A.LA.B.C.D
19-20	Computing fundamentals - SINCOM.	5.1.2. (55852)	A.LA.B.C.
19-20*	Cours à l'entrée en service. 2e partie catégorie C EN.	3.1.4. (61519)	BS-C
19-20-21*	Cours à l'entrée en service. Séminaire résidentiel Bruges.	3.1.3.1 (60939)	A.LA.
21-22-23	Techniques de négociations	1.3.3. (57848)	A.LA.B.
21-22-23	Gestion financière interne	2.2.3. (54183)	A.LA.B.
21-22	Initiation générale à l'informatique - SINCOM	5.1.2. (55852)	A.LA.B.C.
22*	Cycle Juridique et Institutionnel. Formation modulaire. Cycle 2 - Module B - Test.	2.1.3. (59582)	A.LA.B.C.D.
23*	Séance d'évaluation des participants au cycle "historique et vie communautaire et européenne".	2.1.6. (59582)	A.LA.B.C.

JUILLET Dates	Cours		Personnel concerné ** en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. ** contact	
23-24*	Management - Suivi. Mécanismes techniques de l'ajustement structurel (en collaboration avec la DG VIII).	1.1.3. (54149)	DG VIII
26*	Cycle Juridique et Institutionnel. Formation modulaire. Cycle 1 - Module C.	2.1.3.A (53111)	A.LA.B.C.D.
26*	Cycle Juridique et Institutionnel. Formation modulaire. Cycle 2 - Module C.	2.1.3. (59582)	A.LA.B.C.D.
26-27	Initiation générale à l'informatique - SINCOM	5.1.2. (55852)	A.LA.B.C.
26-27-28	Finances for the non-financial.	2.2.1. (54183)	A.LA.B.
26-27-28*	Cours à l'entrée en service. 2e partie catégorie C FR.	3.1.4. (61519)	C
27-28*	Séminaire en espagnol pour les traducteurs espagnols.	2.4.5. (59582)	LA
27-28	Séminaire pour secrétaires - FR	1.4.1. (55852)	BS-C
28-29	Initiation générale à l'informatique - SINCOM.	5.1.2. (55852)	A.LA.B.C.
29*	Séminaire sur l'attitude à adopter face à des personnes psychologiquement perturbées.	1.2.3. (53111)	IX.C.3.
A préciser mi-juin	Enseignement assisté par ordinateur (E.A.O). Modules I,II,III. Séance introductive.	2.1.9. (54183)	A.LA.B.C.
A préciser	Cours spécialisé en médecine pour les traducteurs GLTM.	2.4.5. (59582)	LA

JUILLET Dates	Cours		Personnel concerné ** en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. ** contact	
3-4	Computing fundamentals - SINCOM	5.1.2. (55852)	A.LA.B.C.
3-4-5*	Cours à l'entrée en service. Module G	3.1.1.1. (61519)	A.LA.B.C.D.
5-6	Initiation générale à l'informatique - SINCOM	5.1.2. (55852)	A.LA.B.C.
10-11	Initiation générale à l'informatique - SINCOM	5.1.2. (55852)	A.LA.B.C.

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de La Commission.

Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division 'Formation du Personnel', par le formulaire prévu à cet effet.

* Uniquement sur invitation personnelle.

** Le nr. de contact mentionné sous le nr. du programme de formation est le numéro de téléphone de la personne responsable de l'action au sein de La IX.A.3. Si vous souhaitez des informations complémentaires sur une des actions ci-dessus, prière de contacter uniquement Le numéro de téléphone s'y rapportant.

ACTIVITES DE LA MEDIATHEQUE

1. Assistance pour la formation linguistique

tous les	ALLEMANDE (DE)		
lundis	Mme.Redlefsen	de 09h30 à 10h30	A.L.A.B.
vendredis	Mme Geuenich	de 13h30 à 14h30	C.D.AL.
	ANGLAISE (EN)		
lundis	M. Dorrity	de 15h30 à 16h30	
jeudis	Mme.Mildon	de 10h30 à 11h30	
vendredis	M. McClean	de 10h30 à 11h30	
vendredis	Mme.Sauer	de 15h30 à 16h30	
	ESPAGNOLE (ES)		
lundis	Mme Renedo	de 10h30 à 11h30	
vendredis	Mme Serrano	de 11h30 à 12h30	
	FRANCAISE (FR)		
mardis	Mme Brugmans	de 08h30 à 09h30	
jeudis	Mme Mulfinger	de 10h30 à 11h30 (en juin 89)	
jeudis	Mme Berg	de 10h30 à 11h30 (en mai 89)	
jeudis	Mme Barros	de 11h30 à 12h30	
	ITALIENNE (IT)		
lundis	Mme Bastregghi	de 13h30 à 14h30	
lundis	Mme Thonon	de 14h30 à 15h30	
	NEERLANDAISE (NL)		
mardis	Mme Tordjman	de 10h30 à 11h30	
	PORTUGAISE (PO)		
mardis	M. Viana	de 11h30 à 12h30	

2. Informations générales sur les modalités d'application de l'Article 24 du Statut et plus particulièrement sur les facilités existantes pour la formation extérieure.

mercredis	M. Copetti	de 12h30 à 13h30	
-----------	------------	------------------	--

3. E.A.O. - Comptabilité

mercredis	M. Marcus	de 08h30 à 10h30	
vendredis	M. Marcus	de 09h30 à 10h30	

4. Matériel et informations sur les cours

mercredis	Mme Marques	de 13h30 à 14h30	
	ou Mlle Lutje Spelberg		
	(Mathématiques de base, Comptabilité EAO, cycles modulaires Economie et Juridique et inst., et autres activités médiathèque.		

NB.Pour d'autres activités ou pour des horaires non indiqués, prière de bien vouloir préalablement trouver un accord avec la IX.A.3. en téléphonant au 55779. Ne,vous déplacez pas inutilement, vous risquez de trouver la médiathèque fermée. Pour obtenir une aide efficace, prière de s'adresser, pour chaque activité, à la personne compétente, aux heures et jours indiqués.

Un répondeur téléphonique est à votre disposition pour laisser vos messages aux professeurs concernés (nr. 55412).

ACTIVITES DE LA MEDIATHEQUE **

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
08H30-09H30		FR	COMPT. par		
09H30-10H30	DE	EA0/VA0	E.A.O.		Compt. par E.A.O.
10H30-11H30	ES EA0/VA0	NL EA0/VA0	Activités de	FR EN* EA0/VA0	EN EA0/VA0
11H30-12H30		PO	groupes	FR	ES
12H30-13H30		Activités de	Article 24	Activités de	
13H30-14H30	IT	groupes	Economie et Droit	groupes	DE
14H30-15H30	IT	EA0/VA0	Activités de	EA0/VA0	
15H30-16H30	EN		groupes		EN
16H30-17H30					
17H30-18H30					

* A L'annexe L.57 2C (tél. 59760)

** Pour de plus amples -informations, prière de se référer aux Informations administratives du 04.11.1988 Spécial Commission Bruxelles.

La médiathèque sera *fermée* pendant les mois de juillet/aout/septembre 1989.

P.M. :

II est toujours possible de s'inscrire :

* au cycle d'autoformation en "Mathématiques de base"
(cfr. Informations administratives du 18.07.1988 Spécial Commission Bruxelles)

* au cycle de formation modulaire "Enseignement assisté par ordinateur - Module 1
Initiation à la comptabilité
(cfr. Informations administratives du 13.06.1988 Spécial Commission Bruxelles)

* SEANCES DE VISION DE VIDEO-CASSETTES - suivies de discussions

A. CYCLE "ASPECTS DU MANAGEMENT"

	<u>projections</u>		
Thé Unorganised Manager :			
4 films vidéo de 25' chacun)le)	
Thèmes : Damnation))	
Salut)	14/06) de 14h30 à 16h30 Salle 0/A
Lamentation))	
Révélation))	
))	

B. CYCLE "HISTORIQUE ET VIE COMMUNAUTAIRE ET EUROPEENNE"

- Après 20 siècles	les 15/06		de Hh00 à 13h00 Salle 0/B
	12/07		de 11h00 à 13h00 Salle 0/B
- Robert Schuman/Jean Monnet	les 21/06	>	
	19/07)	de 11h00 à 13h00 Salle 0/B
- Europe why ?	les 28/06)	
Le Conseil de l'Europe et ses activités	26/07)	de 11h00 a 13h00 Salle 0/B
- Lexique animé et montage de dia's sur l'intégration et le fonctionnement des Institutions	les 07/06)	
	05/07)	de 11h00 à 13h00 Salle 0/B

N.B. : Les intéressés devront introduire, par la voie hiérarchique, une "demande de participation à une action de formation présentée sur initiative individuelle" auprès de la Division IX.A.3 (L.57 7/15) en indiquant la formation retenue et pour les vidéo cassettes choisies les dates désirées.

NOTE D'INFORMATION

la Division "Formation du personnel" met à la disposition du personnel de la Commission, un logiciel global de perfectionnement dans le domaine de la langue écrite.

Ce logiciel nommé "**Acadie**" est le premier produit de ce type qui intéresse la pédagogie informatisée du français.

Son objectif est de permettre à des adultes de se perfectionner dans l'utilisation de la langue et de l'expression écrite, selon les disponibilités en temps de formation et le rythme de travail personnel de chacun.

Ce matériel est désormais à la médiathèque, LOI 57 - 0/A.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter les conseillers pédagogiques (LOI 57 7/01, tél. 53389 et 52711).

En ce qui concerne les activités de la **Médiathèque**, les **cours de langues** et le **logiciel "Acadie"**, veuillez vous référer au "calendrier des principales actions de formation organisées à Bruxelles par la Division Formation du Personnel aux mois de février/mars 1989" - publié aux Informations administratives "Spécial" du 16.2.1989.

FORMULAIRES DE DEMANDE DE PARTICIPATION A UNE ACTION DE FORMATION

les formulaires "Demande de participation à une action de formation", généralement disponibles aux secrétariats des Directions générales ou des assistants, seront, **à partir du mois de mai 1989**, répertoriés dans le **catalogue des fournitures** sous les références suivantes :

1. DEMANDE DE PARTICIPATION **INDIVIDUELLE** A UNE ACTION DE FORMATION **ANGLAIS**
Numéro d'article : **23692**
2. DEMANDE DE PARTICIPATION **INDIVIDUELLE** A UNE ACTION DE FORMATION **FRANÇAIS**
Numéro d'article : **23690**
3. DEMANDE DE PARTICIPATION **D6/SERVICE** A UNE ACTION DE FORMATION **ANGLAIS**
Numéro d'article : **23682**
4. DEMANDE DE PARTICIPATION **DG/SERVICE** A UNE ACTION DE FORMATION **FRANÇAIS**
Numéro d'article : **23680**

N.B.

1. Les indications pour Le "personnel concerné en priorité" qui précisent Les catégories pour chaque action reprise dans le calendrier (SAUF POUR CELLES INDIQUEES AVEC * - UNIQUEMENT SUR INVITATION PERSONNELLE), donnent un accès de priorité mais n'excluent nullement la possibilité de participation de tout autre fonctionnaire ou agent même d'une catégorie différente. Le personnel intéressé qui souhaiterait compléter son bagage de connaissances dans le cadre d'un développement personnel pourra introduire, par la voie hiérarchique, une demande de participation à une action de formation.
2. Conformément à l'Article **2.2.** des Modalités d'application des dispositions générales d'exécution de L'Article 24 du Statut relatif au perfectionnement professionnel du personnel de la Commission, l'admission à certaines de ces actions de formation peut être subordonnée aux résultats de tests d'aptitude ou de niveau.
Ces dispositions pourraient s'avérer nécessaires pour permettre à chaque participant qui aurait au départ le minimum de connaissances de base pré-requises, de profiter de ladite formation pour en tirer le maximum de bénéfices.
3. Les mêmes Modalités favorisent aussi la participation du personnel à des actions de formation externes, non organisées par les services de La formation.
Dans ce contexte, ces mêmes services sont prêts à mettre à La disposition de tous les intéressés toutes les informations dont ils disposent.
4. L'Article 8.2. de ces Modalités ouvre la possibilité pour ce même personnel, de bénéficier, en plus d'une co-participation, dans la prise en charge des frais d'inscription aux cours, d'une "compensation" pour les heures de cours suivies en-dehors des heures normales de service, comme alternative au congé spécial de formation (Article 7 et suivants).